

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1348

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, supprimer les mots "un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes animés par un objectif : garantir un revenu décent aux paysans. Cela passe par la construction du prix de vente à partir des coûts de production. Or la version actuelle du projet de loi propose que ce prix de vente prenne en compte aussi bien des indicateurs de coûts de production du paysan français que les prix de vente sur des marchés où opère l'acheteur, qui peuvent être des pays étrangers où la main d'oeuvre est moins chère et les standards sanitaires moins exigeants. En mettant en concurrence ces deux types d'indicateurs, on se détourne de l'objectif que l'on s'est assigné et on promeut le dumping social et environnemental. Il est donc nécessaire que la construction du prix de vente se fasse à partir des indicateurs de coûts de production uniquement et qu'on supprime la mention aux prix de vente de marchés où l'acheteur opère.